

Les employées et les employés de Gate Gourmet se mobilisent

La forte mobilisation du personnel employé par l'entreprise Gate Gourmet aura porté ses fruits.








En effet, dans le courant du mois de novembre dernier et après deux assemblées qui ont réuni un nombre considérable de membres du personnel, les responsables de cette filiale de Swissair acceptent d'augmenter l'ensemble des salaires. Pourtant les négociations n'étaient pas gagnées d'avance! Pour la direction, le verrou que constituait la non-augmentation des salaires pour les anciens était intouchable.

Nous revendiquions 2,5% d'augmentation de salaire pour tous (soit environ 100 fr.), une réduction substantielle des horaires de travail (de 42 h à 40 h), une grille salariale claire et appliquée à tous les employés, et la reconduction de l'amélioration des conditions de travail pour le personnel temporaire.

Devant les juges

Deux assemblées réunissant respectivement plus de 50 et 100 personnes ont été nécessaires pour affirmer la détermination du personnel. Il a même fallu soumettre cette affaire aux juges de la Chambre des relations collectives de travail.

Devant cette juridiction les responsables de l'entreprise ont proposé plusieurs améliorations à savoir :

-  60 Fr. d'augmentation par mois de salaires pour tous
-  2 jours de congé de plus durant l'année 2000 et pour tous
-  pour 60 personnes une augmentation de salaire en raison de leur rendement
-  pour 30 personnes une augmentation de salaire en raison du changement de fonction (polyvalence)
-  l'application transparente de la convention collective avec un état des lieux au début de l'année 2000
-  le renouvellement de la convention collective pour 1 année
-  la reconduction du texte négocié pour le personnel temporaire (deux fois 500 heures garanties dans l'année).

Une nouvelle assemblée décidait alors d'accepter cette ultime proposition tout en relevant qu'au regard des efforts fournis durant les dernières années et surtout de la bonne marche des affaires, ces améliorations ne constituaient qu'un premier pas. En effet, la convention n'étant renouvelée que pour une année, nous devons dès le mois d'octobre 2000, renouveler nos demandes et comptons bien sur une mobilisation identique pour obtenir ce que nous n'avons pas réussi à décrocher l'an passé.

La direction s'en va à Zurich

La restructuration de la direction risque toutefois de poser passablement de problèmes dans la mesure où la direction actuelle va être délocalisée à Zurich. De par cette distance, le personnel pourra moins rapidement que par le passé régler toute une série de problèmes quotidiens. De même, nos négociations conventionnelles seront plus difficiles. Nous espérons pourtant que chacun y mettra du sien pour faire contre mauvaise fortune bon cœur.

En ce qui concerne la mise en conformité des conditions cadres de la grille salariale avec la réalité, et notamment le paiement de ces fameux Fr 25.- dus par année d'ancienneté, nous avons précisé devant le juge que nous devons revoir la direction dans les prochaines semaines pour obtenir toutes les explications nécessaires. Le cas échéant, si effectivement ces primes d'anciennetés ne sont pas payées, exiger de la direction qu'elle respecte le texte qu'elle a signé et ce y compris en payant des rétroactifs aux personnes concernées.

Une forte présence syndicale à la base

À l'évidence la mobilisation du personnel a payé. Nous le constatons dans bon nombre de secteurs, les employées et les employés n'ont plus peur, ils relèvent la tête, ils osent revendiquer l'amélioration légitime de leurs conditions de travail et de vie. N'oublions pas cependant que seule une organisation syndicale forte, composée de nombreux adhérents, de nombreux militants et délégués syndicaux peut répondre à cet espoir de jours meilleurs.

Rémi Pagani; secrétaire syndical